

## Forger les équilibres au niveau branche et entreprise !

La publication des ordonnances au Journal Officiel marque un cap dans la réforme du Code du travail. Inutile de revenir ici sur leur contenu dans le détail tant les médias se sont emparés du sujet. Les grandes lignes sont connues et chacun y va de l'expression de ses inquiétudes. Certains syndicats réclamaient leur retrait avant même d'en connaître le contenu. D'autres comme l'Unsa ont choisi la voie de la discussion, estimant que les choses peuvent encore bouger tant que les décrets d'application ne sont pas publiés. Quant au Syndicat Unifié-Unsa, s'il conteste la méthode et s'oppose à toute une série de dispositions nouvelles, il s'est bien sûr interrogé quant à la bonne attitude à avoir à ce stade de la réforme

### LA COLERE POUR UN REJET EN BLOC ?

Cela aurait pu être une solution, une solution pratique qui permette de clore tout débat. Certains ont choisi, bien avant la parution du moindre texte, de suivre ce chemin. Certes les coups sont rudes, les attaques contre le socle de notre contrat social sont violentes et peuvent expliquer une réaction syndicale exacerbée ; nous comprenons cette attitude sans pour autant en faire la nôtre pour le moment.

Nous avons choisi la voie de l'analyse, de la réflexion et de l'exploitation de toutes les négociations possibles avant d'envisager des formes d'expression plus affirmées. Les ordonnances sont sorties fin août avec leurs lots d'impacts sur le contrat de travail et l'expression des salariés dans les entreprises notamment. Ce ne fut pas une surprise, nous le savions depuis l'élection de notre nouveau président et l'annonce préalable de son programme. Le Syndicat Unifié-Unsa est profondément démocratique et respectueux des institutions de notre pays. Le peuple a fait un choix, un choix de politique et sa mise en œuvre ne pouvait nous surprendre. Cependant notre rôle syndical, nos valeurs et les engagements que portent nos adhérents et militants, nous ont conduits tout naturellement à exprimer notre réprobation et nos propositions sur les conséquences de ces ordonnances.

### PROPOSITIONS ET NEGOCIATIONS ?

Pour négocier, mieux vaut savoir de quoi l'on parle ! En cela nous avons pris le temps d'analyser ces ordonnances, de croiser les avis avec nos partenaires d'autres corporations, d'écouter nos adhérents et enfin d'envisager les propositions que nous devons porter :

- **Pour la défense des intérêts des salariés** en préservant le rôle des instances qui les représentent et qui s'assurent du respect de leurs conditions de travail. Les missions jusque-là dévolues aux délégués du personnel et aux élus des CHSCT doivent perdurer dans le nouveau Comité Social et économique. La négociation sur ces sujets est prévue au niveau de l'entreprise et c'est là que le SU-UNSA fera valoir sa pugnacité et son engagement.
- **Pour la défense de ceux qui perdront leur emploi ou qui changeront d'orientation** en participant activement aux négociations sur la formation professionnelle. Elles sont prévues au niveau des branches et c'est là que le SU-UNSA fera entendre sa voix et son expérience dans ce domaine.
- **Pour la défense de ceux qui entreront dans la vie active** en luttant contre les emplois précaires et en s'assurant, au sein de notre groupe notamment, que les contrats de travail proposés s'inscrivent dans une réelle volonté de projet de carrière plutôt que dans la précarité et l'anxiété de contrats à durée déterminée.

### DIFFERENTES REFORMES D'IMPORTANCE ANNONCEES

D'autres sujets animeront les semaines à venir. La réforme de la couverture chômage, de possibles révisions des régimes de retraites, des bouleversements de la couverture santé sont autant de champs d'actions qui nous imposeront analyses et prises de position.

**LES ORDONNANCES ONT PRECIPITE LE DIALOGUE SOCIAL ET N'ONT PAS PERMIS AUX PARTENAIRES SOCIAUX DE TROUVER LES EQUILIBRES NECESSAIRES A TOUTE REFORME. IL FAUDRA LES FORGER DANS LES NEGOCIATIONS AU SEIN DES BRANCHES ET DES ENTREPRISES, EN ESPERANT QUE LES DECRETS D'APPLICATION LAISSERONT CES MARGES DE MANŒUVRE INDISPENSABLES. FAUTE DE QUOI...**

*Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-Unsa,  
Philippe BERGAMO, Jean-David CAMUS, Philippe CAZEAU,  
Patricia COTTARD, Philippe DONVITO et François-Xavier JOLICARD*

